



BILAN DU 1ER JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2017

TABLEAU DE FINANCEMENT

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN. Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017. Table with columns: MASSES, EXERCICE N, EXERCICE N-1, VARIATION A-B (Emplois C, Ressources D).

II. EMPLOIS ET RESSOURCES

Table with columns: EXERCICE (EMPLOIS, RESSOURCES), EXERCICE PRÉCÉDENT (EMPLOIS, RESSOURCES). Rows include: I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX), II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE, III. VARIATION DE FINANCEMENT GLOBAL, IV. VARIATION DE LA TRESORERIE.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERS

Table with columns: NATURE, MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE, AUGMENTATION (Acquisition, Prod/Entrep, Virement), DIMINUTION (Cession, Retrait, Virement), MONTANT BRUT FIN EXERCICE.

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNÉS/OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL

Table with columns: ENGAGEMENTS DONNÉS, Montants exercice, Montants exercices précédents. Includes sub-sections for ENGAGEMENTS RECUS.

ÉTAT DES DÉROGATIONS

Table with columns: INDICATION DES DÉROGATIONS, JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS, INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS.

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

Table with columns: NATURE DES CHANGEMENTS, JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS, INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS.

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Table with columns: RAISON SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE, Secteur d'activité, Capital Social, Participation au Capital, Prix d'acquisition Global, Valeur nette comptable, Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice (Date clôture, Situation nette, Résultat net), Pts inscrits au CPC de l'exercice.

TABLEAU DES PROVISIONS

Table with columns: NATURE, MONTANT DÉBUT EXERCICE, DOTATIONS (Exploitation, Financières, Non couran.), REPRISES (Exploitation, Financières, Non couran.), MONTANT FIN EXERCICE.

TABLEAU DES CRÉANCES

Table with columns: CRÉANCES, ANALYSE PAR ÉCHÉANCE (Plus d'un an, Moins d'un an, Échues et non recouvrées), AUTRES ANALYSES (Montant en devise, Montant sur l'état et Org. Publics, etc.).

TABLEAU DES DETTES

Table with columns: DETTES, ANALYSE PAR ÉCHÉANCE (Plus d'un an, Moins d'un an, Échues et non payées), AUTRES ANALYSES (Montant en devise, Montant sur l'état et Org. Publics, etc.).

TABLEAU DES SURETÉS RÉELLES DONNÉES OU RECUES

Table with columns: TIERS CRÉDITEURS OU TIERS DÉBITEURS, Montant couvert par la sûreté, Nature (1), Date et lieu d'inscription, Objet (2) (3), Valeur compt. nette de la sûreté donnée à la clôture.

(1) Sûreté 1 - Hypothèque 2 - Maintien/moratoire 3 - Warrant 4 - Autres 5 (à préciser) (2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (entreprises liées, associées, membres du personnel) (3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1ER JANVIER 2017 AU 31 DÉCEMBRE 2017

Aux actionnaires, Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 27 Juin 2016, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la «SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE BALIMA» au 31 décembre 2017 lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 112.857.513,15 dirhams dont un bénéfice net de 10.951.385,48 dirhams.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE BALIMA au 31 décembre 2017, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société. Par ailleurs, nous notons que le rapport de gestion a fait mention des informations relatives aux délais de paiement prévues dans l'article 78.4 du code de commerce et ses textes d'application.

Fait à Casablanca, le 21 Mai 2018

Les Commissaires aux Comptes